

FICHE DESCRIPTIVE DE L'OFFRE « MOBILIZE POWER »

Juin 2026

Offre pour les clients particuliers

Caractéristiques de l'offre et options incluses	<p>Offre de fourniture d'électricité et d'achat d'électricité permettant l'utilisation du service de recharge bidirectionnelle d'un véhicule électrique.</p> <p>Offre pour les clients particuliers uniquement. Offre réservée aux clients particuliers ayant commandé une voiture bidirectionnelle et une borne de recharge compatible. Disponible uniquement pour les clients avec un compteur Linky communicant. Fourniture d'électricité incluant 100% d'électricité verte : The Mobility House s'engage à acheter des Garanties d'Origine à hauteur de 100% de la consommation du client pour cette offre. Bonus « V2G hour » : The Mobility House verse une rémunération exprimée en € par « V2G hour » pour les heures pendant lesquelles le client a branché son véhicule électrique en mode Mobilize Power. Achat d'électricité : The Mobility House est acheteur de l'électricité injectée sur le réseau électrique.</p>
Prix de l'offre	<p>Offre à prix de marché. Prix du kWh, de l'abonnement et des bonus « V2G hour » librement fixés. Les prix sont présentés dans la fiche « grille tarifaire ».</p> <p>Le prix d'achat de l'électricité injectée est égal au prix de vente.</p>
Durée du contrat	<p>Contrat avec durée indéterminée. Date d'effet : à compter du premier jour de fourniture d'électricité par The Mobility House, sans préjudice du droit de rétractation et sous réserve de l'activation effective par le gestionnaire de réseau de distribution (Enedis).</p>
Facturation et modalités de paiement	<p>Paiement mensuel sur la base des consommations réelles (sans échéance). Facture électronique. Délai de paiement : 15 jours. Mode de paiement : prélèvement automatique.</p>
Conditions de révision des prix	<p>Le prix du kWh HT et de l'abonnement HT sont fixes pendant un an à partir de la date de début du contrat.</p> <p>Les modifications tarifaires sont possibles, dans le respect des articles II-1 et II-2 de l'annexe prix des CGV et sans préjudice des dispositions légales.</p> <p>Applications des modifications réglementaires, des taxes, du TURPE et des contributions sans préavis dès leur entrée en vigueur.</p>

opéré par

THE MOBILITY HOUSE 

Résiliation à l'initiative du client	Résiliation sans frais par voie électronique. A date de demande ou au plus tard 30 jours après. Si le client change de fournisseur, le contrat est résilié à la date de prise d'effet du contrat de fourniture avec le nouveau fournisseur d'énergie. Le client n'a pas à informer The Mobility House de cette résiliation.
Résiliation à l'initiative du fournisseur	Par courrier simple, électronique ou postal, et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV. Par courrier simple, électronique ou postal avec un préavis de six semaines, hors cas d'impayé.
Incidents de paiement	Toutes les factures doivent être payées nettes, sans escompte, au plus tard quinze jours après leur émission. Le règlement est effectif à la date de réception du paiement par le Client. En cas de non-paiement intégral dans ce délai, The Mobility House peut relancer le Client. Les sommes dues sont automatiquement majorées de pénalités de retard, calculées à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 7,50 € TTC.
Service client et réclamations	E-Mail bonjour@tmh-energy.fr Téléphone : 01 62 53 30 90 Formulaire : https://www.mobilize-v2g.fr/fr_fr/contact Adresse postale : The Mobility House SAS - 16 Place de la République 75010 Paris. En cas de litige non résolu par le service client, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie par internet sur www.sollen.fr ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09